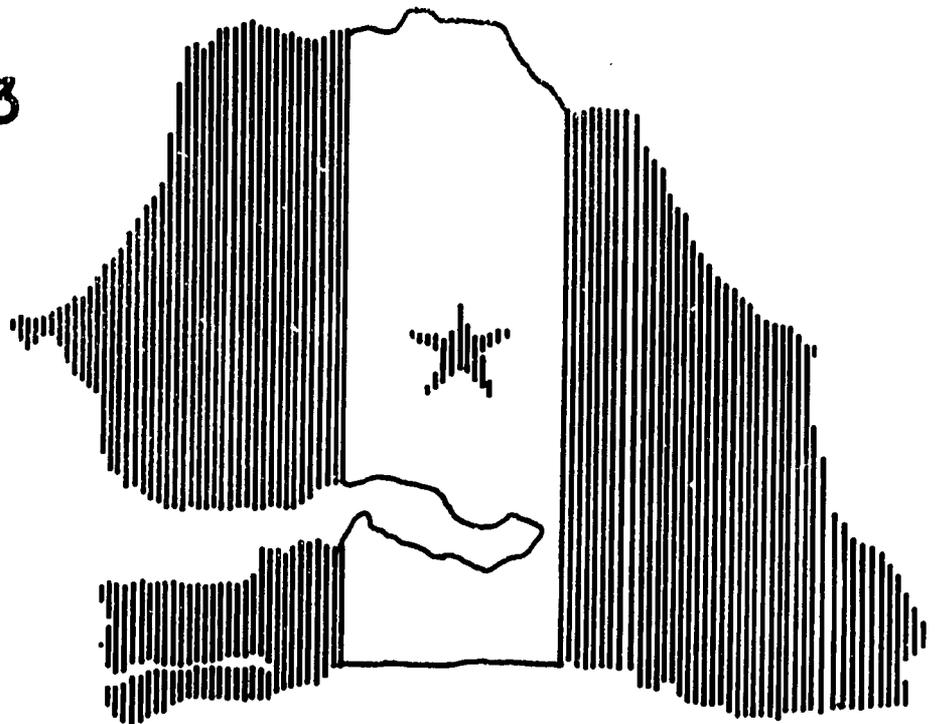


PD-ABH-327

ISA 85485

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME ACTUEL DE L'USAID AU SENEGAL

Mars 1993



Agence des Etats - Unis

pour le Developpement International

PD-ABH-327

Agence des Etats-Unis pour le Développement International
(USAID/Sénégal)

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME ACTUEL DE L'USAID AU SENEGAL

9821P

Mars 1993

Table des Matières

	<u>Page</u>
RESUME DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME DE L'USAID AU SENEGAL (1992-1997)	1
RESUME DU PROGRAMME EN COURS	4
Liste des Projets en cours pendant l'AF 1992	5
I. 1er OBJECTIF: REDUCTION DE LA TAILLE DE LA FAMILLE	6
1. Santé Rurale, Phase II/Survie de l'Enfant	7
2. Santé Familiale et Population	8
3. Survie de l'Enfant/Planification Familiale	9
II. 2ème OBJECTIF: AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE DANS LES ZONES OU LA PLUVIOMETRIE EST FIABLE	10
1. Recherche Agricole Basée sur les Ressources Naturelles	11
2. Gestion de l'Eau dans la Zone Sud	12
3. Développement de l'Entreprise Agricole à Kaolack(*)	13
4. Gestion Communautaire des Ressources Naturelles(*) (en cours d'élaboration)	14
III. 3ème OBJECTIF: AUGMENTATION DE LA VALEUR DE L'ARBORICULTURE	15
1. Reboisement	16
2. PL 480 Titre III (AF 92 - AF 94)	17
3. Développement de l'Entreprise Agricole à Kaolack(*)	13
4. Gestion Communautaire des Ressources Naturelles(*) (en cours d'élaboration)	14
IV. 4ème OBJECTIF: LIBERALISATION ACCRUE DU MARCHÉ	18
1. PL 480 Titre III (AF 91)	19
2. Subvention au Secteur Agricole (PASA) (en cours d'élaboration)	20
V. OBJECTIFS D'OPPORTUNITE	21
1. Crédit: Développement des Collectivités Locales et de l'Entreprise Privée en Milieu Rural (ACEP)	22
2. Politique de Crédit: Programme de Réformes de Politiques Economiques en Afrique (AEPRP-II), Volet Sénégal: Appui à la Restructuration du Secteur Bancaire	23
3. SIDA: Prévention et Lutte contre le SIDA	24
4. Appui & Renforcement Institutionnels: Assistance aux Elections au Sénégal	25

(*) Ces projets appuient aussi bien les Deuxième et Troisième Objectifs

VI. PROJETS RECOUPANT PLUSIEURS OBJECTIFS	26
1. Transfert de Technologie	27
2. Assistance au Développement des Ressources Humaines	28
3. Appui aux ONG	29
4. Appui au Programme	30
VII. AUTRES	31
1. Appui à la Planification du Développement (OMVS)	32
2. Fonds de Soutien Economique (ESF-VII): Réforme de l'Impôt sur le Revenu	33
VIII. ANNEXES:	34
I - Liste des Engagements de 1961 à 1992	35
II - Liste des Principaux Responsables de l'USAID/Sénégal	36

RESUME DE LA STRATEGIE DU PROGRAMME DE L'USAID AU SENEGAL
1992 - 1997

La croissance démographique rapide et la dégradation de la base de ressources naturelles sont une menace à l'accélération de la croissance économique qui est essentielle au maintien d'une société sénégalaise traditionnellement ouverte, démocratique et stable. De même, la stabilité administrative, politique et sociale du Sénégal est un avantage-clé pour son économie. L'USAID/Sénégal a conclu que l'accélération de la croissance est une question centrale et que la croissance démographique et la dégradation de l'environnement sont des problèmes de développement à long terme qui doivent être immédiatement traités.

Entre 1960 et 1985, le revenu per capita au Sénégal est resté pratiquement inchangé puisque la croissance démographique a annulé la croissance économique qui était en moyenne de 2,4% seulement l'an. Depuis 1985, de meilleures conditions climatiques, la stabilisation financière et un ajustement structurel limité ont amélioré le taux de croissance économique du pays mais la croissance démographique s'est également accélérée. En 1992, le Sénégal se classait 137^e sur les 160 pays considérés dans l'indice de développement social du PNUD défini selon le revenu per capita, le taux d'alphabétisation et l'espérance de vie. Le taux de chômage en milieu urbain était de 20% environ. De plus, il semble que le secteur urbain (formel et informel) ne peut absorber que 30% des 100.000 nouveaux emplois nécessaires chaque année pour la main-d'oeuvre en croissance rapide. Les 70.000 emplois restants chaque année devront être trouvés dans l'agriculture pour éviter l'augmentation du chômage.

Le secteur agricole sénégalais est lui-même confronté à de sérieuses difficultés. Les effets conjugués d'une croissance démographique rapide et d'une base de ressources naturelles fragile ont limité la croissance du secteur primaire en général et la production agricole en particulier. Depuis l'indépendance, les superficies totales cultivées sont restées inchangées étant donné que les nouvelles terres emblavées n'ont fait que remplacer les terres perdues à la suite de la baisse de la pluviométrie, de l'érosion et de la baisse de la fertilité des sols. Dans l'ensemble, l'augmentation des rendements due à l'amélioration de la quantité et de la qualité de la main-d'oeuvre, aux semences améliorées, à l'utilisation accrue de la traction animale et d'autres technologies, n'a pas permis de gagner la bataille contre la baisse de la qualité physique des sols. Pour l'essentiel, les mécanismes de transfert de technologie ont besoin d'être substantiellement renforcés, les mécanismes de crédit agricole doivent encore être développés, et les marchés et les prix davantage libéralisés.

Les causes de la croissance démographique persistante sont également fondamentales. La société sénégalaise demeure conservatrice, polygame, islamique, et multiethnique. On accorde une très grande valeur aux enfants mais le taux de mortalité infantile reste élevé. Bien que la plupart des femmes en milieu urbain connaissent au moins une méthode moderne de planification familiale, il en est de même pour 58% seulement des femmes en milieu rural. La disponibilité de services de planification familiale est en partie limitée par la quantité et la qualité limitées des services de santé publique et par la sous-utilisation des capacités du secteur privé. 40% seulement de la population ont accès aux soins de santé et le taux de couverture sanitaire a baissé avec l'augmentation de la population et la réduction des budgets nationaux de santé.

En vue de jeter les bases de son développement au 21^e siècle, le Sénégal doit commencer maintenant à trouver un équilibre entre ses ressources et sa population. C'est dans ce cadre que la stratégie de l'USAID/Sénégal a été élaborée. Le but primordial du programme d'assistance des Etats-Unis au Sénégal est d'améliorer la qualité de la vie des Sénégalais par un processus de développement à long terme qui soit équitable, participatif, autosuffisant et viable du point de vue environnemental. Dans les premières étapes du processus d'élaboration de sa stratégie, l'USAID/Sénégal avait conclu qu'une stratégie visant à augmenter les revenus du secteur privé serait préférable à des stratégies alternatives visant à améliorer la qualité de la vie des Sénégalais. De plus, étant donné que les couches les plus démunies de la population sont aussi celles qui sont les plus liées à la base de ressources naturelles, l'USAID/Sénégal a adopté un but stratégique visant à augmenter les revenus du secteur privé au moyen d'une exploitation viable des ressources naturelles. Etant donné les interactions complexes entre croissance démographique, dégradation de la base de ressources naturelles et augmentation des revenus, l'accent est mis sur l'augmentation à long terme des revenus per capita. La réalisation de ce but tourne autour de quatre objectifs de développement: 1) la réduction de la taille de la famille; 2) l'augmentation de la productivité agricole dans les zones où la pluviométrie est fiable; 3) l'augmentation de la valeur de l'arboriculture; et 4) une libéralisation accrue des marchés.

Réduction de la Taille de la Famille. La stratégie de l'USAID/Sénégal visant à réduire la taille de la famille sénégalaise porte à la fois sur les aspects demande et offre de services de planification familiale par le biais de mécanismes aussi bien publics que privés, avec une différence notable quant aux priorités et au timing entre programmes destinés à la clientèle urbaine et ceux destinés à la clientèle rurale. L'USAID/Sénégal aidera le Gouvernement du Sénégal à réduire le taux de fécondité de 6,6 enfants en 1986 à 6 enfants d'ici 1997. Compte tenu des disparités entre monde urbain et monde rural concernant le niveau des revenus, les possibilités d'emploi, le taux d'alphabétisation, les pratiques d'allaitement maternel et les caractéristiques de la fécondité, la stratégie, en milieu urbain, sera principalement axée sur la fourniture de services et, en milieu rural, sur la sensibilisation et l'acceptation de la planification familiale.

Augmentation de la Productivité Agricole dans les Zones où la Pluviométrie est Fiable. La stratégie de l'USAID/Sénégal visant à accroître la productivité agricole repose sur l'exploitation des potentialités agricoles de la moitié sud du Sénégal où une pluviométrie fiable de 400 mm/an au total est disponible quatre années sur cinq. Au moyen d'un programme combiné visant à améliorer la productivité des sols et à augmenter l'utilisation de technologies adaptées, l'USAID/Sénégal aidera le Gouvernement du Sénégal à augmenter la production céréalière dans ces zones, de 1.000.000 tonnes en 1989-90 à 1.300.000 tonnes en 1996-97. Cette augmentation de la productivité serait mesurée sur une base estimative de 200.000 hectares de terres, avec environ 45.000 ménages ruraux adoptant des technologies permettant d'améliorer la fertilité des sols et 45.000 familles supplémentaires adoptant des pratiques agronomiques améliorées ou utilisant des intrants améliorés.

Augmentation de la Valeur de l'Arboriculture. A travers un programme combiné visant à planter plus d'arbres et à conserver les arbres existants, l'USAID/Sénégal aidera le Gouvernement du Sénégal à augmenter la valeur de l'arboriculture d'environ 2 millions de dollars par an d'ici 1997. Environ 3.000.000 d'arbres seront plantés et survivront et environ 200.000 hectares de terres seront protégées et gérées pour permettre la régénération naturelle des arbres. Ceci implique une augmentation des revenus pour environ 50.000 ménages ruraux.

Libéralisation Accrue du Marché. La stratégie de l'USAID/Sénégal vise à encourager une plus grande libéralisation du marché des produits tirés des ressources naturelles. Ceci implique la reconnaissance du fait que l'augmentation des revenus des producteurs nécessitera non seulement une augmentation de la production mais aussi une augmentation de la demande et un meilleur accès aux marchés. A travers un processus de libéralisation et de privatisation accrues, l'USAID/Sénégal aidera le Gouvernement du Sénégal à augmenter la valeur de la production agricole commercialisée par le secteur privé, de 46% au total en 1989/90 à 95% en 1996/97, essentiellement par la privatisation de la commercialisation du riz local et des arachides.

RESUME DU PROGRAMME EN COURS

Objectifs stratégiques (1992-1997):

- o Réduction de la Taille de la Famille
- o Augmentation de la Productivité Agricole dans les Zones où la Pluviométrie est Fiable
- o Augmentation de la Valeur de l'Arboriculture
- o Libéralisation Accrue des Marchés

Données budgétaires

Assistance Américaine (En Milliers de Dollars)	1990	1991	1992	1993
Fonds de Développement pour l'Afrique	37.000	22.000	20.000	21.800
Fonds de Soutien Economique	0	1.000	3.000	1.000
Loi Publique 480 Titre I/III	5.000	10.000	8.000	11.000
TOTAL	42.000	33.000	31.000	33.800

SITUATION ACTUELLE:

Le programme de l'A.I.D. au Sénégal a fait l'objet d'un important changement au cours de ces deux dernières années afin de poursuivre une/stratégie de croissance économique basée sur les ressources naturelles. Ce programme vise à soutenir un développement agricole durable tout en ralentissant la croissance démographique. Environ 75% de ses ressources sont orientés vers les domaines d'intérêt retenus par le Congrès des Etats-Unis, à savoir les ressources naturelles, le planning familial et la survie de l'enfant.

PRINCIPAUX RESULTATS:

Des progrès significatifs sont actuellement réalisés dans le domaine du planning familial aussi bien en termes d'utilisation effective de contraceptifs que d'établissement de politiques et de réseaux de distribution ainsi que de stimulation de la demande. Les taux d'utilisation de contraceptifs en milieu urbain ont doublé au cours de ces cinq dernières années de même que le nombre de centres de planning familial; la disponibilité et la gamme de contraceptifs ont augmenté, et les politiques pro-natalistes sont en train d'être revues. D'importantes réformes de politique sont en cours de conception et d'exécution dans le domaine de l'agriculture et des ressources naturelles, y compris la libéralisation des prix et de la commercialisation ainsi qu'un nouveau code forestier qui permet aux agriculteurs de contrôler davantage l'utilisation des terres et des produits. L'A.I.D. a également soutenu d'importantes activités de reboisement. Ainsi, l'année dernière, 25% des arbres plantés et survivants à travers le pays l'ont été grâce à un projet financé par elle, et les taux de survie enregistrés dans le cadre de ce projet ont été plus de deux fois supérieurs au taux national.

LISTE DES PROJETS EN COURS DURANT L'AF 1992

<u>Numéro Projet</u>	<u>Titre Projet</u>	<u>Date de l'Accord initial</u>	<u>Date d'Achève- ment prévue</u>	<u>Page</u>
--------------------------	-------------------------	---	---	-------------

ASSISTANCE DANS LE CADRE DE PROJETS

685 0242	Santé Rurale, Phase II	12/04/84	31/12/93	7
0248	Santé Familiale et Population	31/07/85	31/12/93	8
0286	Survie de l'Enfant/Planification Familiale	17/06/92	30/06/98	9
0285	Rech. Agri. Basée sur les Ressources Nat.	31/07/91	31/07/98	11
0295	Gestion de l'Eau dans la Zone Sud	22/08/88	30/06/96	12
0283	Reboisement	22/08/86	30/09/94	14
0302	Dév. de l'Entreprise Agricole à Kaolack	25/09/86	24/09/97	16
0260	Développement des Collectivités Locales et de l'Entreprise Privée	04/01/84	31/12/93	22
0306	Prévention et Lutte contre le SIDA	17/06/92	30/06/98	24
0303	Assistance aux Elections au Sénégal	28/09/92	30/09/93	25
0281	Transfert de Technologie	31/07/85	30/09/93	27
0463	Assistance au Dév. des Ressources Humaines	10/06/88	30/09/95	28
0284	Appui aux ONG	22/06/90	30/06/98	29
0294	Appui au Programme	10/06/88	31/05/98	30
0621	Appui à la Planification du Dév., OMVS	19/07/85	31/12/93	32

ASSISTANCE HORS-PROJET

XXXX	PL-480 Titre III (AF 1992 -1994)	09/06/92	S/O*	17
XXXX	PL-480 Titre III (AF 1991)	07/05/91	S/O	19
0292/	Programme de Réformes de Politiques			
0299	Economiques en Afrique - AEPRP-II Appui à la Restructuration du Secteur Bancaire	19/01/90	19/01/95	23
0293/	Fonds de Soutien Economique, Phase VII -	30/09/89	31/03/94	33
0300	ESF VII			

I. - 1er OBJECTIF: REDUCTION DE LA TAILLE DE LA FAMILLE

1. Santé Rurale, Phase II/Survie de l'Enfant
2. Santé Familiale et Population
3. Survie de l'Enfant/Planification Familiale

Santé Rurale, Phase II/Survie de l'Enfant
(685-0242)

Durée

Huit ans (12 avril 84 - 31 décembre 93)

Personnel

Directeur: Ibrahima Keïta, MSPAS
Responsable USAID: Fatimata Hane

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis : 10.725.000
Sénégal : 1.025.000
Total général: 11.750.000

Principaux Contractants ou Organismes:

Harvard Institute for International
Development (HIID)
Technology for Primary Health Care
(PRITECH)

La date d'achèvement de l'assistance au Projet Santé Rurale/Phase II (31 mars 1993) a été reportée au 31 décembre 1993. Cette prolongation permettra (1) au Ministère de la Santé Publique et de l'Action de Sociale (MSPSA) d'entreprendre d'importants changements systémiques; (2) la consolidation des acquis du projet avec un accent particulier sur les prestations de services et l'impact sur les populations bénéficiaires; et (3) de préparer le terrain à une future intervention de l'USAID dans le secteur de la santé. L'objectif initial du Projet Santé Rurale Phase/II était d'accroître la productivité des travailleurs agricoles de sorte que la production agricole puisse satisfaire plus facilement la demande de nourriture. En 1989, les objectifs du projet ont été légèrement révisés pour mettre davantage l'accent sur la survie de l'enfant et pour inclure un troisième objectif: réduire la mortalité et la morbidité chez les enfants de moins de cinq ans.

Le but visé est de réduire le nombre de jours de travail perdus à cause des maladies infectieuses et de la malnutrition de la main-d'oeuvre de base ou de ses enfants, et de mettre en place une infrastructure de santé maternelle et infantile au niveau villageois, en mettant surtout l'accent sur les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans.

Tout en maintenant le but initial du projet, l'USAID et le Gouvernement du Sénégal ont convenu de modifier le projet pour renforcer l'accent sur la décentralisation du système de soins de santé primaires dans le cadre du développement des soins de santé maternelle et infantile au niveau communautaire.

Santé Familiale et Population
(685 0248)

<u>Durée</u>		<u>Personnel</u>
Huit ans (31 juil. 85	31 décembre 93)	Directeur: Marième Diop, MSPAS Responsable USAID: Linda Lankenau
<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
Contributions:		International Science and Technology
Etats-Unis	22.070.000	Institute (ISTI)
Sénégal	7.400.000	Bureau of the Census (BuGen)
Total général	29.470.000	

Le but du Projet Santé Familiale et Population est de: a) réaliser un programme efficace de planification familiale à travers des structures publiques et privées dans tout le Sénégal, et b) améliorer la base de données démographiques pour une meilleure planification du développement.

Le projet qui fait suite au Projet Santé Familiale/Phase I (685-0217) comprend les cinq volets principaux suivants : Premièrement, extension des services de planification familiale/santé familiale pour qu'ils soient disponibles dans tous les centres de santé et dans 25% des postes de santé, ainsi que dans diverses structures privées. Deuxièmement, formation de personnel médical et auxiliaire et de membres d'autres organisations et groupements appropriés pour gérer le programme national de planification familiale. Troisièmement, soutien aux activités d'Information, Education et Communication (IEC) pour assurer une bonne sensibilisation et une bonne acceptation. Quatrièmement, amélioration de la base de données démographiques pour une meilleure planification du développement, notamment en contribuant au recensement national de 1988. Enfin, cinquièmement, encouragement à l'élaboration d'une politique de population pour renforcer l'action des décideurs et planificateurs des secteurs public et privé. Environ 10% des ressources du Projet sont consacrées à l'accroissement du rôle du secteur privé dans la fourniture de services de planification familiale.

A ce jour, un an avant la fin de l'assistance de l'USAID au projet, environ 101.000 Sénégalaises en âge de procréer ont bénéficié du programme et leurs enfants devraient aussi avoir de meilleures chances de grandir en bonne santé si les naissances sont plus espacées.

Au cours des deux dernières années le projet a mis l'accent sur: (1) la consolidation du système de planning familial en place en insistant particulièrement sur l'amélioration de la qualité des soins; et (2) le soutien au Programme National de Planification Familiale (PNPF) à l'état embryonnaire, et l'essentielle intégration des activités du projet dans ce Programme.

Survie de l'Enfant/Planification Familiale
(685-0286)

Durée

Six ans (17 juin 92 - 30 juin 98)

Personnel

Directeur: Marième Diop, MSPAS
Responsable USAID: Linda Lankenau

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis	27.000.000
Sénégal	5.850.000
Total général	32.850.000

Principaux Contractants ou Organismes
(Divers contrats en négociation)

L'objectif du projet est d'accroître l'utilisation et la connaissance des contraceptifs modernes par l'amélioration de l'accès et de la qualité des services de planification familiale et de santé connexes. Les intrants du projet entraîneront une demande et une disponibilité accrues de services de haute qualité de planning familial et de santé maternelle et infantile (SMI). Le projet accroîtra la demande par l'amélioration qualitative des services, la mise au point d'activités ciblées d'information, d'éducation et de communication (IEC), des services de vulgarisation/animation en direction de la population, et la sensibilisation des chefs religieux, coutumiers et des responsables politiques. Il accroîtra la disponibilité des services de planification familiale par le renforcement de l'efficacité des services existants, par le soutien à la distribution communautaire de contraceptifs, par la mise en place d'un système efficace de distribution de contraceptifs, et par l'encouragement des initiatives du secteur privé. Les services de planning familial seront étroitement liés aux autres programmes de santé maternelle, infantile et familiale.

Le projet fournira une assistance technique pour: aider à la décentralisation du système de santé publique; améliorer la qualité et accroître la demande de services de planification familiale; mettre en place des systèmes efficaces de gestion financière; et promouvoir la fourniture par le secteur privé de services de santé. En plus de la planification familiale, le projet cherche à réduire la mortalité infanto-juvénile par la lutte contre les maladies diarrhéiques. Plus précisément, le projet mettra en place des Unités de Réhydratation par Voie Orale dans plus de 200 centres et postes de santé en même temps qu'il fournira des sels de réhydratation orale dans l'ensemble du pays.

**II. - 2ème OBJECTIF: AUGMENTATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE
DANS LES ZONES OU LA PLUVIOMETRIE EST FIABLE**

1. Recherche Agricole Basée sur les
Ressources Naturelles
2. Gestion de l'Eau dans la Zone Sud
3. Développement de l'Entreprise Agricole
à Kaolack
4. Gestion Communautaire des Ressources
Naturelles (en cours d'élaboration)

Durée:
Sept ans (31 juil 91 - 31 juil 98)

Personnel:
Directeur: Mohamadou El Habib Ly,
Directeur Général de l'ISRA
Responsable USAID: Mawa Diop

Coût global (en dollars EU)
Contributions:
Etats-Unis : 19.750.000
Sénégal : 3.500.000
Total général: 23.250.000

Principaux Contractants ou Organismes:
Consortium for International
Development (CID)
Development Alternatives, Inc (DAI)

Le but du projet est d'augmenter la productivité des systèmes de culture céréalière dans les zones à pluviométrie fiable. Le projet est donc axé sur la productivité des cultures dans la zone sud du pays la plus favorable, zone qui comprend environ 75% du total des terres exploitables au Sénégal.

Le projet vise à appuyer l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) pour la génération de technologies de gestion des ressources naturelles permettant d'accroître la productivité et la viabilité des systèmes de production du mil, du sorgho, du maïs et du riz. Par son soutien à travers l'assistance technique, les biens d'équipement, la formation de participants et les subventions de recherche, le projet vise à réaliser quatre principaux objectifs: (1) améliorer le programme de recherche de l'ISRA basée sur la gestion des ressources naturelles; (2) mettre au point des technologies de gestion des ressources naturelles, les valider et faciliter leur adoption; (3) établir un système de recherche solide dans lequel les agriculteurs sont partie prenante pour concevoir, tester et valider la recherche; et (4) améliorer la gestion financière et de la recherche à l'ISRA.

Le projet sera exécuté par une équipe d'assistance technique du Consortium for International Development (CID). L'assistance technique de courte et longue durées aidera l'ISRA à concevoir et à exécuter un programme de recherche agricole appliquée basée sur la gestion des ressources naturelles et axée sur les céréales. La priorité sera ainsi accordée aux essais en milieu paysan et au transfert de technologie. La capacité institutionnelle de l'ISRA sera également renforcée pour lui permettre de planifier, gérer et exécuter des programmes de recherche en s'appuyant sur un maximum de contribution des agriculteurs, des ONG et des groupements d'agriculteurs. L'équipe d'assistance technique comprendra quatre conseillers de longue durée: un planificateur de recherche, un planificateur des ressources naturelles, un conseiller en vulgarisation, un conseiller financier et un administrateur de projet. De plus, le projet pourra "sous-traiter" avec les Projets de Soutien à la Recherche Collaborative (CRSP) qui mènent déjà des activités au Sénégal en collaboration avec l'ISRA. Le projet financera une quinzaine de participants pour des formations au niveau de la maîtrise dans des domaines tels que l'agroforesterie, les ressources naturelles, la conservation de l'eau et des sols et la fertilité des sols. Cinq participants seront sélectionnés pour préparer un doctorat et dix pour une maîtrise pendant la durée du projet.

Gestion de l'Eau dans la Zone Sud
(685 029*)

Durée
Huit ans (22 août 88 30 juin 96)

Personnel
Directeur: Pierre Tendeng, MDRH
Responsable USAID: Abdoulaye Barro

Coût global (en dollars EU)
Contributions:
Etats-Unis: 18.000.000
Sénégal: 2.700.000
Total général: 20.700.000

Principaux Contractants ou Organismes
Louis Berger International (LBI)

Ce projet vise à améliorer la récupération des terres agricoles et l'utilisation de l'eau par les agriculteurs en vue d'augmenter la production agricole. Il aidera les agriculteurs à récupérer les terres arables productives perdues et à utiliser l'eau de manière plus rationnelle pour la culture. D'ici à la fin du projet, approximativement 60 vallées et 15.000 hectares de terres seront récupérés ou auront fait l'objet d'une meilleure maîtrise et utilisation de l'eau. L'amélioration de la maîtrise et de l'utilisation de l'eau conduira à la stabilité de la production durant les années de pluviométrie variable ou faible et à l'augmentation du rendement moyen du riz de 1,8 tonne à l'hectare durant les années de pluviométrie normale. Le Projet a quatre volets liés visant à protéger et récupérer les terres salinisées, améliorer la maîtrise de l'eau sur les terres non salinisées, et accroître la productivité des cultures céréalières.

Premièrement, dans le cadre du volet Maîtrise et Gestion de l'Eau, des plans de gestion de l'eau seront élaborés avec les comités villageois de gestion de l'eau et des digues seront construites.

Deuxièmement, le volet Renforcement institutionnel améliorera la capacité des services techniques traditionnels de l'agriculture et de l'hydraulique de l'Etat à appuyer le développement hydraulique dans la zone sud, à développer les capacités des villageois à faire fonctionner et entretenir les infrastructures hydrauliques et à encourager l'utilisation de services privés de gestion de l'eau dans les zones du projet.

Troisièmement, le volet Recherche opérationnelle et appliquée soutiendra des contrats avec les institutions nationales de recherche pour aider à identifier les pratiques adaptées localement en matière d'utilisation de l'eau, des sols et de gestion.

Enfin, le volet Suivi de l'Environnement et du Projet suivra l'impact du Projet et des autres projets hydro-agricoles sur le bassin de la Casamance et son estuaire.

Developpement de l'Entreprise Agricole a Kaolack
(685 0302)

Durée

Cinq ans (25 sept 92 - 24 sept 97)

Personnel

Directeur: Adrian Backus, AFRICARE

Gestionnaire: Jacques Denis

Responsable USAID : François Faye

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis 8.000.000

Sénégal -

Total général 8.000.000

Principaux Contractants ou Organismes

GIE, ONG, Groupements villageois,

Organismes publics

Ce projet est d'une durée de cinq ans et a pour but d'augmenter les revenus et la productivité agricoles dans la région de Kaolack, grâce à une utilisation viable des ressources naturelles. L'objectif visé est de créer et soutenir dans la région de Kaolack 72 entreprises agricoles ou agroindustrielles de groupements d'intérêt économique utilisant des méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Les activités entreprises par AFRICARE, une ONG américaine fondée en 1971, comprendront essentiellement l'appui aux groupements villageois pour leur permettre l'accès au crédit agricole, ainsi qu'une assistance technique en formation aux technologies de production viables, aux techniques de gestion et de développement d'entreprise, de gestion des ressources naturelles, et en alphabétisation fonctionnelle.

AFRICARE travaillera avec les villageois de la région pour améliorer les infrastructures existantes (puits, abreuvoirs et parcs d'embouche) dans des villages sélectionnés, en appui aux objectifs du Projet.

De plus, AFRICARE collaborera avec d'autres ONG et organismes publics pour la réalisation du projet.

Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
(685-0305)
(En cours d'élaboaration)

Durée Personnel
Sept ans (Août 93 Août 2000) Responsable de l'Elaboration: John Wooten

<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
<u>Contributions:</u>		
Etats-Unis	25.000.000	A déterminer
Sénégal	3.000.000	
Total général	28.000.000	

Ce projet prévu pour une durée de sept ans, actuellement en cours d'élaboration, a pour but d'accroître la participation communautaire à l'identification, la planification, l'utilisation, et la protection des ressources naturelles.

Le projet démontrera la viabilité d'un système de gestion des ressources naturelles basé sur la participation communautaire à la base et continue, capable de renverser la tendance à la dégradation des ressources et d'aider à protéger les ressources existantes. Pour ce faire, le projet formera les chefs de villages et responsables des communautés rurales, et travaillera avec eux pour élaborer et exécuter des plans communautaires de protection des ressources naturelles. L'accent sera dès le début mis sur les activités de plantation d'arbres et de régénération des forêts naturelles afin de démontrer les avantages économiques des activités forestières et de convaincre les populations de la nécessité de protéger les ressources naturelles.

Le projet cherchera à promouvoir la participation du secteur privé à la gestion des ressources naturelles. Il renforcera la capacité de l'Etat à vulgariser ses technologies de gestion des ressources naturelles dans les zones rurales.

Le projet comprendra 4 (quatre) principaux volets:

1) Identification et Analyse des Politiques; 2) Formation; 3) Aménagement des Terroirs; et 4) Suivi de la Gestion des Ressources Naturelles.

III. 3ème OBJECTIF: AUGMENTATION DE LA VALEUR DE L'ARBORICULTURE

1. Reboisement
2. PL 480 Titre III (AF 92 - AF 94)
3. Développement de l'Entreprise Agricole à Kaolack
(Egalement Objectif stratégique N° 2)
4. Gestion Communautaire des Ressources Naturelles
(en cours d'élaboration) (Egalement Objectif
stratégique N° 2)

Reboisement (685 0283)

<u>Durée</u>		<u>Personnel</u>
Huit ans (22 août 86 - 30 sept. 94)		Directeur : Amadou M. Niang, MDRH Responsable USAID : Phil Jones
<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
Contributions:		South East Consortium for Inter- national Development (SECID)
Etats-Unis	14.000.000	
Sénégal	3.175.000	
Total général	17.175.000	

Le but du projet est de susciter une large participation populaire à la plantation d'arbres avec des ressources locales et privées. Le projet encourage les agriculteurs, les collectivités locales et les entrepreneurs à planter et entretenir les arbres. Il met l'accent sur la plantation pour des bénéfices économiques et un accroissement de la production agricole, et non, comme dans le passé, pour la production de bois de chauffage. Les principales activités du projet comprennent :

- (a) Une campagne d'information par les médias pour transmettre au public 1) le message que les arbres profitent au propriétaire, à ses enfants, à sa communauté et à son pays; 2) que celui qui plante un arbre et l'entretient en tire des bénéfices; et 3) des informations techniques et commerciales.
- (b) Une Formation pour aider le personnel administratif et de terrain de la Direction des Eaux et Forêts et d'autres organismes publics impliqués dans la foresterie à comprendre l'importance de l'agroforesterie et de la promotion de la plantation et de l'entretien des arbres par le secteur privé. Le projet finance les participants sénégalais pour des formations à long terme dans des institutions américaines, des formations à court terme au Sénégal et des voyages d'études dans des pays tiers choisis et aux Etats-Unis.
- (c) Le co-investissement destiné à rembourser 50% des coûts financiers supportés par les collectivités et les particuliers éligibles, dans le cadre de leurs programmes locaux de plantation d'arbres. Cette activité financera les particuliers et groupements qui prendront l'initiative de planter des arbres.
- (d) Promotion du secteur privé: A mesure que commenceront à apparaître des débouchés commerciaux pour les plants, les produits forestiers et les services tels que la plantation sur les axes routiers, le secteur privé augmentera sa capacité et sa participation. L'assistance technique aidera les investisseurs à identifier des débouchés, renforcera les institutions locales pour appuyer le secteur privé et aidera à réaliser les études de marché requises.
- (e) Dialogue sur les Politiques: Pour encourager le Gouvernement du Sénégal à mettre en place des politiques favorables qui stimulent une participation populaire massive à la plantation et à l'entretien des arbres.
- (f) Plantation sur les axes routiers: Pour créer et appuyer les petites entreprises du secteur du reboisement. Par appels d'offres, le projet choisira des entreprises locales pour réaliser des plantations d'arbres sur les axes routiers dans les dix régions du pays pendant toute la durée du projet. Les municipalités se chargeront de la protection et de l'entretien des arbres une année après leur plantation par les entrepreneurs.

Programme de Vivres pour le Développement
PL 480 Titre III
(AF 92 AF 94)

<u>Durée</u>		<u>Personnel</u>
Trois ans (09 juin 92 - 30 juin 95)		Directeur: M. Mamadou Woury Diallo, DDI/MEFP Responsable USAID : Thomas Ray
<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
Contributions:		Société de Gestion du Secteur Privé (Contrat non encore attribué)
Etats-Unis	30.000.000	
Senegal	-	
Total général	30.000.000	

En janvier 1991, la loi PL-480 sur le Développement Agricole et le Commerce a été modifiée pour établir un nouveau Programme Titre III, appelé Programme de Vivres pour le Développement. Le nouveau programme Titre III est un programme pluriannuel de dons, qui permet au pays bénéficiaire d'utiliser les vivres fournis comme instrument de développement pour lutter contre la faim et la malnutrition. L'objectif final du programme est d'augmenter la sécurité alimentaire, particulièrement dans les pays subsahariens, en appuyant des activités de développement. Le programme Titre III est autorisé et mis en oeuvre par l'USAID.

Le 9 juin 1992, le Gouvernement du Sénégal et l'USAID ont signé un accord PL-480 Titre III d'une valeur totale de 30 millions de dollars américains. Ce programme triennal a pour objectif la mise en place de meilleures politiques pour la planification et la gestion des ressources naturelles et de l'environnement tant au niveau national que des communautés locales. C'est ainsi que ce nouveau programme Titre III contribuera à la formulation d'une stratégie nationale ou d'un plan de politique qui sera un cadre général de coordination et d'intégration de tous les plans et programmes du secteur des ressources naturelles et de l'environnement.

Les ressources en dollars fournies par le programme serviront à couvrir les coûts de transport des denrées agricoles. Les ressources en francs CFA produites de la vente de ces denrées seront utilisées pour le remboursement de la dette publique agricole envers le système bancaire ou pour toutes autres fins de développement convenues entre le Gouvernement du Sénégal et l'USAID.

Pour la première fois au Sénégal, ce nouveau programme permettra une plus grande participation des entrepreneurs du secteur privé à la réception, la manutention, le transport, le stockage et la distribution des denrées du programme en lieu et place de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP). Une étude financée par l'USAID en Octobre 1992 a conclu que le secteur privé a la capacité d'entreprendre la distribution et la commercialisation du riz PL 480 Titre III et qu'il existe une demande suffisante dans la filière pour assurer sa vente à des prix du marché compétitifs.

IV. 4ème OBJECTIF: LIBERALISATION ACCRUE DU MARCHÉ

1. PL 480 Titre III (AF 91)
2. Subvention au Secteur Agricole (PASA)
(en cours d'élaboration)

Programme Vivres pour le Développement
PL 480 Titre III
(AF 1991)

Durée

Un an (5 juillet 1991 - 5 juillet 1992)

Personnel:

Directeur: M. Mamadou Woury Diallo,
DDI/MEFP
Responsable USAID: Thomas Ray

Coût Global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis 10.000.000
Sénégal:
Total Général: 10.000.000

Principaux Contractants ou Organismes:

Caisse de Péréquation et de
Stabilisation des Prix (CPSP)

Le 5 juillet 1991, le Gouvernement du Sénégal et l'USAID ont signé un accord PL-480 Titre III d'un an, d'une valeur totale de 10 millions de dollars américains. Ce programme vise à une meilleure libéralisation de la commercialisation et de la transformation des céréales, l'objectif final étant une plus grande sécurité alimentaire. Le Gouvernement du Sénégal s'est engagé à mettre en oeuvre des politiques qui promeuvent la sécurité alimentaire, notamment des politiques pour réduire la faim et la malnutrition.

C'est ainsi que l'Accord Titre III 1991 s'est fixé comme objectif la suppression des subventions au transport du riz, afin de faire jouer les forces du marché dans le secteur agricole. Les impacts suivants sont attendus: (1) réduction de la charge financière de l'Etat; (2) hausse des prix du riz au détail, surtout en milieu rural. Ceci devrait conduire à un accroissement de la demande, et à des incitations en matière de prix et de production de céréales locales; et (3) une plus grande implication du secteur privé dans le transport du riz. Les économies de coûts qui en résulteront compenseront en partie les incidences sur les prix au consommateur liées à la suppression des subventions au transport.

C'est pour soutenir cet objectif que l'USAID a fourni, au titre de l'année fiscale 1991, 10 millions de dollars qui ont permis l'achat de 23.500 tonnes de riz et leur livraison au port de Dakar. La vente du riz génèrera en monnaie locale environ 3 milliards de francs CFA. Ces fonds serviront au remboursement de la dette publique agricole envers le système bancaire, ou à toutes autres fins de développement convenues entre les deux parties.

Subvention au Secteur Agricole (PASA)
(685-0297/0301)
(en cours d'élaboration)

<u>Durée</u>	<u>Personnel</u>
Trois ans (Août 1993 - Septembre 1996)	Responsable chargé de la conception: Jan van der Veen
<u>Coût global</u> (en dollars EU)	<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
Contributions:	A déterminer
Etats-Unis 30.000.000	
Senegal -	
Total général: 30.000.000	

C'est un programme triennal d'assistance au secteur agricole d'un montant de 30 millions de dollars EU destiné à appuyer les efforts du Gouvernement du Sénégal visant à exécuter des réformes claires au plan institutionnel et de politique de prix dans les filières du riz et de l'arachide. La réforme institutionnelle concernera la privatisation et la restructuration des entreprises parapubliques clés intervenant dans ces deux filières.

Le but du programme, en zones rurales, est d'accroître les revenus privés tirés de la transformation et de la commercialisation des céréales et de l'arachide. L'idée qui sous-tend le programme est l'avis largement partagé selon lequel il ne peut y avoir de progrès importants vers la réalisation de cet objectif sans de profondes réformes des politiques agricoles. Ces réformes permettront l'émergence d'un système agricole et de commercialisation efficace. L'agriculture sénégalaise ne peut devenir efficace que si les signaux donnés par les prix traduisent les coûts économiques réels et que des marchés concurrentiels existent, surtout pour le riz et l'arachide, deux filières dans lesquelles la participation de l'Etat reste forte. Par conséquent, le but du programme est de libéraliser les prix, la transformation et la commercialisation du riz et de l'arachide, en particulier.

L'objectif global du programme est (1) de supprimer les mécanismes de prix administrés et donc de laisser les prix se former en tant que signaux reflétant le niveau des ressources engagées dans le marché et (2) de réduire significativement la participation directe de l'Etat à l'achat, l'importation, le stockage, la transformation et la distribution du riz et de l'arachide, tâches assurées de manière plus efficace par le secteur privé.

Le programme comprendra des déboursements de 29 millions de dollars. Un engagement additionnel de 1 million de dollars sera affecté à l'assistance technique pour la gestion et le suivi des effets des réformes institutionnelles et de politique, les évaluations et audits liées à l'exécution du programme.

V. OBJECTIFS D'OPPORTUNITE

1. **Crédit:** Développement de l'Entreprise Privée
2. **Politique de Crédit:** Programme de Réformes de Politiques Economiques en Afrique (AEPRP-II):
Appui à la Restructuration du Secteur Bancaire
3. **SIDA:** Prévention et Lutte contre le SIDA
4. **Appui - Renforcement Institutionnel:**
Assistance aux Elections au Sénégal

Développement des Collectivités Locales et de l'Entreprise Privée
(685 0260)

Durée

Dix ans (4 jan. 84 31 déc. 93)

Personnel

Directeur: Ibrahima Samb, MEFP
Président du Comité national du Projet
Responsable USAID: Amadou Ly

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis : 15.229.000
ONG : Voir ci-dessous*
Corps de la Paix -
Total Général: 15.229.000

Principaux Contractants ou Organismes

New Transcentury Foundation/
Management Systems International
(NTF/MSI)
Agence de Crédit à l'Entreprise Privée
(ACEP)

Le but du Projet est de permettre aux groupements villageois et petits entrepreneurs de gérer et d'entretenir leur développement de manière autonome.

Le Projet comprend deux volets : 1) des sous-subsventions aux ONG nationales et américaines pour assister les organisations villageoises en leur fournissant une formation, des conseils techniques et du crédit pour planifier et réaliser des activités productives financièrement viables; et (2) un fonds de crédit aux petites entreprises, selon des critères commerciaux rigoureux et au taux d'intérêt légal le plus élevé en vigueur.

Les sites du Projet se trouvent dans les régions de Kaolack, Fatick, Thiès Diourbel, et Dakar et ont été récemment étendus aux régions de Ziguinchor, Kolda et Tambacounda grâce à une contribution de 1,7 million de dollars du Gouvernement du Sénégal pour permettre cette extension des activités de l'ACEP. A partir de Dakar, une unité de gestion financée dans le cadre d'un accord de coopération avec New Transcentury Foundation gère et suit toutes les activités du Projet. Un Comité national du Projet comprenant des représentants de l'USAID et des six ministères concernés, approuve les propositions de projet des ONG, examine l'ensemble de la politique et des critères du Projet en matière de sélection de bénéficiaires, et participe à des revues et évaluations périodiques du Projet.

(*) Les ONG fournissent une partie de leurs propres ressources à l'appui des projets qu'elles entreprennent avec l'assistance de l'USAID.

Programme de Réformes de Politiques Economiques en Afrique (AEPRP II):
Appui à la Restructuration du Secteur bancaire
(685-0292/0299)

Durée:

Cinq ans: (19 jan 90 - 19 jan 95)

Personnel:

Directeur: Mamadou Lamine Loum
Directeur Général du Trésor, MEFP
Responsable USAID: Colette C. Cowey

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis: 35.000.000

Sénégal: -

Total général 35.000.000

Principaux Contractants ou Organismes

Société Nationale de Recouvrement (SNR)

Le Programme d'Appui à la Restructuration du Secteur Bancaire (AEPRP-II) reconnaît et répond à la nécessité d'apporter une assistance pour restructurer le secteur bancaire au Sénégal. Le Programme appuie les mesures prises par le Gouvernement du Sénégal pour réformer le secteur bancaire et lui permettre de contribuer efficacement à des ajustements structurels dans les secteurs public, parapublic, industriel et agricole.

Le but du AEPRP-II est de rétablir un système bancaire viable caractérisé par un niveau suffisant de solvabilité, de liquidité et de rentabilité et par une diversification accrue des secteurs et conditions de prêt. Les objectifs du programme sont les suivants : 1) amélioration de l'inspection et de la supervision des banques; 2) privatisation, restructuration, et amélioration de la gestion des banques; 3) accélération du recouvrement des créances douteuses; 4) mobilisation de l'épargne intérieure; et 5) amélioration de la distribution du crédit et une plus grande ouverture à tous les secteurs de l'économie.

Les accords de subvention pour une assistance au programme, d'un montant de 32 millions de dollars, et pour une assistance technique, d'un montant de 3 millions de dollars, ont été signés le 19 janvier 1990. A ce jour, quatre tranches de 27 millions de dollars au total ont été déboursées au titre de l'assistance au programme; une dernière tranche de 5 millions de dollars reste à déboursier.

Une assistance technique, constituée essentiellement de deux experts à long terme, est fournie à la Société Nationale de Recouvrement (SNR) pour aider à la gestion du volet Recouvrement du programme.

Prévention et Lutte contre le SIDA
(685 0306)

Durée:

Six ans: (17 juin 92 - 30 juin 98)

Personnel:

Directeur: Dr. Ibra Ndoye
Président du Comité National
de Prévention du SIDA (CNPS)
Conseiller Résident:
Dr. Cornelia Davis
Responsable USAID: Massaer Guèye

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis:	9.900.000
Sénégal:	2.000.000
Total général	11.900.000

Principaux Contractants ou Organismes
Family Health International (FHI)

Le but du projet est de réduire au Sénégal le taux d'infection du VIH transmis sexuellement, en aidant, par le biais d'un sous-contrat (buy-in) avec Family Health International (FHI), dans le cadre de l'Accord de Coopération AIDSCAP, le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), d'autres institutions du Gouvernement du Sénégal (GRS), le Laboratoire de Bactériologie/Virologie de l'Université de Dakar, et d'autres organisations non gouvernementales appropriées à renforcer et à accentuer la prévention du SIDA chez les populations à haut risque d'infection du VIH par transmission sexuelle.

L'objectif du projet est de réduire les comportements à haut risque d'infection du VIH chez les groupes cibles et de renforcer les services qui permettent de réduire la propagation du VIH et d'autres MST dans les régions cibles. D'ici 1998, le projet va: (1) mettre en oeuvre une gamme améliorée d'activités de communication ciblées; (2) renforcer la distribution publique et privée non traditionnelle de condoms aux groupes cibles; (3) améliorer les services de prévention des MST; et (4) réaliser et maintenir un environnement de politiques contribuant à une exécution efficace des activités de prévention du SIDA.

Le projet ciblera les groupes à plus haut risque d'infection du VIH dans les quatre régions ayant le potentiel de propagation de l'épidémie le plus élevé, à savoir Dakar, Kaolack, Ziguinchor et Thiès. Le projet visera surtout les populations urbaines avec une extension éventuelle des interventions réussies aux zones péri-urbaines ou à d'autres régions du pays vers la fin du projet.

Les activités du projet seront définies au moyen de sous-accords exécutés entre FHI et les organisations locales, y compris le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), le Laboratoire de Bactériologie/Virologie de l'Université de Dakar et les ONG intéressées et compétentes en matière de prévention du SIDA. Les organisations locales proposées seront évaluées pour s'assurer de leur solidité financière et technique avant toute attribution de sous-contrats, et cette capacité sera suivie et augmentée pendant toute l'exécution des sous accords.

Assistance aux Elections au Sénégal
(685 0303)

Durée:

Un an: (28 sept 92 30 sept 93)

Personnel:

Directeur: Abdoul Aziz Diagne
Directeur de Cabinet, Ministère
de l'Intérieur
Responsable USAID: Annette Adams

Coût global (en dollars EU)

Contributions:)

Etats-Unis: 500.000

Sénégal: -

Total général 500.000

Principaux Contractants ou Organismes

SUD COMMUNICATION

Avec un financement global de 500.000 dollars provenant du Fonds de Développement Economique pour l'Afrique (DFA), le Projet d'Assistance aux Elections consiste en une assistance pour : 1) une campagne nationale d'éducation des électeurs, comprenant la production et distribution de matériels écrits, audio et audiovisuels en six langues nationales; et 2) l'achat de matériels essentiels tels que urnes, isolements et encre indélébile, pour assurer le secret du scrutin et faciliter le déroulement des élections présidentielles et législatives.

Le but du Projet est d'améliorer le climat politique et social du Sénégal pour y institutionnaliser un processus électoral démocratique. L'objectif du projet est de promouvoir la transparence et une large participation populaire aux élections de 1993 par l'éducation des électeurs et la fourniture de matériels et équipements. Ce but et cet objectif seront réalisés dans le cadre de deux volets: (1) le volet Education des Electeurs et (2) le volet Matériels électoraux.

Le volet Education des Electeurs met l'accent sur l'information des électeurs sur de nombreuses procédures nouvelles du Code Electoral telles que: les conditions d'inscription, le secret du scrutin, les bureaux de vote nouvellement créés, etc. Dans le cadre de ce volet, le Projet financera une assistance technique pour élaborer, produire et diffuser des informations sur les nouvelles procédures et conditions de vote au Sénégal. Les matériels écrits et audiovisuels prévus dans ce volet seront produits en français et dans les 6 langues nationales suivantes: Wolof, Pulaar, Mandingue, Sérère, Diola et Soninké.

Le volet Matériels électoraux financera l'achat de matériels essentiels au déroulement des élections de 1993, à savoir des urnes, des isolements, des rideaux en tissu pour les isolements, et de l'encre indélébile.

VI. PROJETS RECOUPANT PLUSIEURS OBJECTIFS

1. Transfert de Technologie
2. Assistance au Développement des Ressources Humaines
(Formation)
3. Appui aux ONG
4. Appui au Programme

Transfert de Technologie
(685 0281)

<u>Durée</u> Huit ans (31 juil. 85 - 30 sept 93)	<u>Personnel</u> Directeur: Aboubacry Demba Lom, Directeur de la Planification (MEFP) Responsable USAID: Amadou LY
<u>Coût global</u> (en dollars EU) Contributions: Etats-Unis : 9.963.000 Sénégal : - Total général: 9.963.0000	<u>Principaux Contractants ou Organismes</u> Int'l Food Research Institute (IFPRI) Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) Institut de Technologie Alimentaire (ITA) Institute for Dev. Anthropology (IDA) RUDHO/Abidjan Appropriate Technology Int'l. (ATI) Central State University (CSU) Morehouse School of Medicine (MSM) AFRICARE Direction du Cadastre du Sénégal

Le but du Projet Transfert de Technologie est d'appuyer l'introduction de nouvelles technologies améliorées et de nouvelles pratiques de gestion ainsi que des méthodes alternatives susceptibles de stimuler le développement dans les domaines de l'agriculture, de la transformation et de la valorisation des produits agricoles, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et du développement de l'entreprise privée. Le Projet finance la formation de participants, des consultations, des études, des séminaires et des activités de projets pilotes. D'ici l'achèvement du Projet, des technologies et méthodes spécifiques de gestion nouvelles ou adaptées seront adoptées au Sénégal et des Sénégalais seront formés pour pouvoir les utiliser. Le Projet se concentrera sur la production et la diffusion de technologies et techniques de gestion dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de la gestion des ressources naturelles et du développement de l'entreprise privée.

La formation dans le cadre du Projet est à court terme et doit être compatible et complémentaire aux programmes de l'USAID. Le Projet permet à l'USAID de réagir rapidement, avec un minimum de temps de gestation, aux demandes du secteur privé et du Gouvernement du Sénégal pour le financement des activités décrites ci-dessus. Il pourra également permettre d'accélérer l'exécution de nouveaux projets durant la période de démarrage ou de pré-exécution.

Le Projet soutient : a) la recherche sur l'étude des questions et options de politiques liées à l'utilisation et à la gestion de la technologie; et b) des études permettant d'identifier la faisabilité et les investissements dans des technologies appropriées. Des voyages d'études aux Etats-Unis ou dans des pays tiers aident actuellement des responsables et administrateurs des secteurs privé et public dans leur étude des options de politiques ou de réformes administratives.

Assistance au Développement des Ressources Humaines (HRDA)
(698-0463.85)

<u>Durée</u>		<u>Personnel</u>
Sept ans (10 juin 88 - 30 sept. 95)		Directeur: Boubacar Traoré Directeur du Service de la Coopération Secrétariat Général du Gouvernement Responsable USAID : Ousmane NDao
<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes</u>
Contributions:		African Training for Leadership and Advanced Skills (ATLAS)
Etats-Unis	10.000.000 (est.)	SENECI
Sénégal	-	CESAG
Total général	10.000.000	

Le Projet d'Assistance au Développement des Ressources Humaines est la continuation du Projet de Développement des Ressources Humaines au Sahel/Phase III, et son financement a commencé durant l'AF 88. Ce projet vise à stimuler, faciliter et soutenir les programmes de formation de planificateurs qualifiés dans les domaines technique, scientifique et de gestion, à renforcer les instituts africains de formation dans les domaines du développement, à améliorer la croissance du secteur privé et accroître la participation des femmes dans le développement. Le Projet met l'accent sur la formation destinée à appuyer les réformes structurelles et de politique, la diversification de la production agricole et la santé familiale.

Le Projet HRDA aide le Sénégal à répondre à ses besoins cruciaux en ressources humaines en fournissant une assistance financière aux programmes de formation établis chaque année d'un commun accord, à la suite de l'élaboration d'un plan de formation à long terme reflétant l'accord de l'USAID et du Gouvernement du Sénégal sur les besoins prioritaires en matière de formation. Il s'agit notamment : a) de la formation en gestion des cadres du secteur public; b) de l'acquisition de compétences par le secteur privé naissant; c) de l'ouverture des secteurs privé et public à des idées et techniques nouvelles; et d) des possibilités de formation technique ciblée.

Le Projet HRDA est flexible en ce qui concerne le niveau de formation à offrir (sanctionnée ou non par un diplôme), la durée de la formation (à long et court termes) et le lieu de formation (Etats-Unis, Sénégal ou pays tiers). En plus de la formation universitaire et technique à court et long termes aux Etats-Unis ou dans des pays tiers, des séminaires, ateliers et cours de formation spéciaux sur place seront financés. Des possibilités de formation pour les femmes et les entrepreneurs privés seront encouragées.

Durée AF 90 - AF 98
Huit ans (22 juin 90-30 juin 98)

Personnel:
Direction: Comité national du Projet
présidé par M. Mamadou Guèye, DIRCAB/MFEF
Responsable USAID: Abdoulaye Ndiaye

Coût global (en dollars EU)
Contributions:
Etats-Unis : 21.000.000
Sénégal : 1.500.000
Total général: 22.500.000

Principaux Contractants ou Organismes:
New Transcentury Foundation (NTF)

L'objectif de ce projet est d'améliorer le niveau de vie des Sénégalais démunis; amélioration mesurée par un plus grand accès aux inputs, aux biens et aux marchés, un meilleur accès aux soins de santé primaires, à l'alphabétisation fonctionnelle, ainsi qu'au crédit et à l'épargne. Le but du projet est de permettre aux ONG nationales, aux associations d'ONG et aux groupements communautaires de planifier, concevoir et exécuter des activités de développement viables avec l'assistance des ONG américaines. Le projet a deux volets essentiels liés tant sur le plan conceptuel que sur le plan opérationnel: (1) appui institutionnel aux ONG et associations d'ONG et (2) sous-subsidies à des ONG américaines, à des ONG locales ou à des ONG américaines et ONG locales travaillant en collaboration pour des activités communautaires viables.

Le projet fournira un appui institutionnel pour renforcer la capacité des ONG à planifier, concevoir, exécuter, et évaluer des activités de projet. Le projet soutiendra l'assistance technique et la formation nécessaires au renforcement de la capacité institutionnelle des ONG dans les domaines de la planification, la gestion, la conception, le suivi, l'évaluation et l'exécution des projets. Ce soutien institutionnel sera basé sur l'évaluation des besoins. Le projet soutiendra et encouragera des liens de renforcement institutionnel et collaboratifs entre les ONG américaines et les ONG locales ou les associations communautaires.

Les sous-subsidies communautaires financeront une large gamme d'activités communautaires dans des domaines du développement tels que l'agriculture, la gestion des ressources naturelles, la micro et petite entreprise, les soins de santé primaires, la planification familiale et l'éducation informelle; activités élaborées et exécutées par les communautés elles-mêmes avec l'assistance d'ONG américaines, d'autres ONG travaillant au Sénégal et d'ONG américaines et locales travaillant en collaboration. Ces activités fourniront non seulement des avantages directs aux communautés mais amélioreront également la capacité des organisations locales et des groupements communautaires à mobiliser eux-mêmes des ressources et à planifier, gérer et exécuter d'autres activités de développement viables.

Le projet est exécuté par un organisme de coordination, l'Unité d'Appui (UA) établie et gérée par New Transcentury Foundation (NTF), l'ONG américaine chef de file qui a été sélectionnée par voie d'appel à la concurrence. L'UA organise et assure l'ensemble de la formation, l'assistance technique, le traitement, le suivi et l'évaluation des subventions, la gestion financière et l'appui organisationnel dans le cadre du projet. Le Comité National du Projet (CNP) fournit à l'UG des conseils de politique et doit approuver les subventions à partir de certains niveaux. L'USAID/Sénégal est très impliquée dans le suivi et l'évaluation du projet, la sélection et l'approbation des subventions, et participe à la coordination avec le GRS et les autres projets.

Appui au Programme (685-0294)

<u>Durée</u>		<u>Personnel:</u>	
Ten years (10 mai 1988 - 31 mai 1998)		Responsable USAID: Massar Bèye	
<u>Coût global</u> (en dollars EU)		<u>Principaux Contractants ou Organismes:</u>	
Contributions:		S/O	
Etats-Unis :	5.000.000		
Sénégal :	-		
Total général :	5.000.000		

Le principal but du Projet est de fournir un mécanisme flexible pour financer la conception et l'élaboration du soutien de l'USAID aux projets et programmes, études de faisabilité, analyses et évaluations pour le Gouvernement du Sénégal. Le Projet, dont les fonds sont gérés par l'USAID en accord avec le Gouvernement du Sénégal, inclura le financement des types d'activités suivants :

- a. Elaboration de projets ou programmes, études de faisabilité, recherche opérationnelle et tests pilotes d'hypothèses susceptibles de conduire à la conception définitive de projets ou à l'exploration de nouvelles orientations en matière de programme, des évaluations de l'impact et des priorités du programme de l'AID.
- b. Etudes, évaluations sectorielles liées au Plan de Stratégie de Développement de l'USAID pour le Sénégal (CPSP), ou autres études spéciales permettant d'améliorer les efforts de dialogue sur les politiques ou de favoriser une meilleure compréhension des contraintes techniques, institutionnelles et organisationnelles.
- c. Activités générales telles que séminaires, ateliers, enquêtes et études spéciales d'ordre économique, sectoriel ou statistique qui ne peuvent pas être associées à un seul et unique projet. Cette catégorie inclut la publication et la diffusion de résultats de recherche et d'études techniques appropriées.
- d. Petites activités exploratoires de recherche ou de soutien à celles-ci, notamment des enquêtes/études de pointe nécessaires aux explorations préliminaires du programme.
- e. Evaluations et activités de gestion financière/audit de projet et hors-projet non budgétisées dans le cadre d'un projet, programme ou autres accords spécifiques, y compris le programme PL-480.
- f. Coûts raisonnables d'exécution pré-projets ou financement relais entre projets qui s'achèvent et projets relais.
- g. Coûts du programme liés au suivi ou à l'audit des fonds en monnaie locale, lorsque des fonds en monnaie locale ne sont pas disponibles à cet effet.
- h. Coûts de voyage ou de formation courte durée des homologues du pays bénéficiaire lorsque d'autres fonds ne sont pas disponibles à cet effet.

VII. AUTRES

1. Appui à la Planification du
 Développement (OMVS)
2. Fonds de Soutien Economique (ESF-VII):
 Réforme fiscale

Durée
Huit ans et demi (19 juil 85 - 31 dec 93)

Personnel
Directeur du Projet:
Karim Dembelé,
Secrétaire Général de l'OMVS
Responsable USAID : Iqbal Qazi

<u>Coût global (en dollars EU)</u>		<u>Principal Contractant ou Organisme:</u>
Contributions:		Dames and Moore
Etats-Unis	6.500.000	Medical Care Development
OMVS	-*	International (MCDI)
Autres bailleurs		Utah State University
de fonds	3.800.000	
Total général	10.300.000	

L'objectif du Projet est : a) de renforcer la capacité institutionnelle de l'OMVS à planifier, coordonner et contrôler les investissements dans la production agricole et les activités d'appui à la production agricole, et b) d'attirer les investissements dans le développement agricole et les activités connexes dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

L'OMVS a été créée en 1972 pour planifier, coordonner et exécuter des projets au niveau du Bassin du Fleuve Sénégal. Depuis sa création, l'OMVS a réussi à obtenir environ 750 millions de dollars EU d'autres bailleurs de fonds pour la construction de deux barrages sur le fleuve Sénégal et plus de 100 millions de dollars EU pour les études de faisabilité du plan directeur. La culture irriguée, dont le potentiel a été considérablement développé après l'achèvement des deux barrages, est essentielle au développement agricole le long de la Vallée du Fleuve Sénégal. L'élaboration du plan directeur a été achevée sauf pour la haute vallée et le plan de santé de l'ensemble du Bassin du Fleuve Sénégal.

A travers la réalisation de quatre études sur : (a) la reorganisation de l'OMVS, (b) le plan directeur de la haute vallée, (c) le plan directeur de santé du Bassin du Fleuve Sénégal, et (d) la répartition des coûts, charges et redevances d'eau, le Projet vise à améliorer la capacité institutionnelle de l'OMVS à planifier, coordonner et contrôler les investissements. Le Projet finance également une assistance technique, des formations ainsi que certains biens d'équipement.

Le Projet cherche à aider l'OMVS et les Etats membres à attirer de nouveaux investissements dans la production agricole et à améliorer sa capacité à jouer son rôle. Compte tenu des possibilités d'irrigation et de production vivrière estimées à des centaines de millions de dollars, l'OMVS a besoin d'achever ses travaux de planification et d'améliorer ses performances institutionnelles pour attirer d'autres investissements, dont la plupart seraient de sources européenne et arabe.

* L'OMVS apporte une contribution en personnel, en bureaux et autre soutien logistique pour les études et l'assistance technique.

Programme du Fonds de Soutien Economique (ESF-VII)
Réforme de l'Impôt sur le Revenu
(685-0293/0300)

Durée:

Cinq ans (30 sept 89 - 30 mars 94)

Personnel:

Directeur: Massamba Ndiaye
Directeur Général des Impôts & Domaines
MEFP
Responsable USAID: Colette C. Cowey

Coût global (en dollars EU)

Contributions:

Etats-Unis: 20.000.000
Sénégal: -
Total général: 20.000.000

Principaux Contractants ou Organismes

U.S. Internal Revenue Service (IRS)

Le programme ESF-VII soutient la réforme de l'impôt sur le revenu au Sénégal. Il visait à aider à atténuer la grave crise budgétaire traversée par le Sénégal en 1989-90 et à jeter les bases pour la mise en place de meilleurs régimes fiscaux, une plus grande transparence budgétaire et une meilleure allocation des ressources publiques. Plus précisément, le programme cherche à réduire la charge fiscale qui pèse sur les particuliers et les entreprises et à simplifier l'administration de la fiscalité en la rendant plus directe. La seule conditionnalité posée pour la formulation du programme a été l'adoption du code des impôts révisé. Cette conditionnalité a été satisfaite en Janvier 1990 après l'adoption par l'Assemblée Nationale d'un code des impôts révisé comprenant un impôt unique sur l'ensemble des revenus des ménages. A ce jour, 18,5 millions de dollars EU d'assistance hors-projet ont été déboursés.

Un volet du projet, budgétisé à hauteur de 500.000 dollars EU, finance une assistance technique de deux ans chargée d'élaborer un programme de formation en administration fiscale pour la Direction des Impôts.

VIII. ANNEXES

- I - Liste des Engagements de 1961 à 1993
- II - Liste des Principaux Responsables
de l'USAID/Sénégal

ANNEXE II

Engagements de l'USAID/Sénégal (AD, ESF, AEPRP, et PL 480) de 1961 à 1993
(En milliers de dollars EU)

Année Fiscale	Asistance	Assistance hors-projet (ESF/AEPRP)	PL-480 ^A	Régional ^B	OMVS/OMVG	Montant
	dans le cadre des Projets					total des engage- ments AF 1961-93
1961-65*	9.600	-	4.300	-	-	13.900
1966	1.400	-	1.300	-	-	2.700
1967	900	-	5.600	-	-	6.500
1968	1.100	-	1.500	-	-	2.600
1969	1.000	-	2.100	-	-	3.100
1970	800	-	3.400	-	-	4.200
1971	600	-	2.600	-	-	3.200
1972	800	-	1.100	-	-	1.900
1973	900	-	1.600	-	-	2.500
1974	900	-	7.900	-	-	8.800
1975	5.643	-	2.100	-	-	7.743
1976	1.938	-	1.465	-	-	3.403
1977	8.554	-	2.954	-	-	11.508
1978	9.144	-	6.625	-	-	15.769
1979	12.140	-	5.487	-	-	17.627
1980	10.000	-	13.565	1.528	-	25.093
1981	14.800	-	21.483	2.063	4.604	42.950
1982	16.500	-	13.190	1.601	3.012	34.303
1983	14.058	5.000	13.367	1.860	10.033	44.318
1984	22.885	10.000	15.905	1.247	3.528	53.565
1985	22.104	15.000	6.661	3.070	4.000	50.835
1986	20.375	26.484 ^{C/}	12.943	1,152	1.500	62.454
1987	18.733	11.075	12.677	2,106	1.500	46.091
1988	21.100	-	7.645	120	2.350	31.215
1989	23.972	24.200 ^{D/}	5.000	141	1.000	54.313
1990	10.500	26.500	5.000	120	-	42.120
1991	17.970	6.500 ^{E/}	10.000	191	-	34.661
1992	30.000 ^{G/}	3.000 ^{F/}	8.000	125	-	41.125
1993(P)	13.300 ^{H/}	19.500 ^{G/}	11.000	216	-	44.016
TOTAL	311.716	147.259	206.467	15.540	31.527	712.509

* Aucune assistance avant l'AF 1961

A/ Inclut le PAM et le transport maritime jusqu'en 1988, et seulement le transport maritime à partir de 1989.

B/ Exclut les programmes de l'OMVS/OMVG

C/ Programmes AEPRP-I (14 millions) et ESF-IV (12,484 millions)

D/ Programmes ESF-VI (9,7 millions) et ESF-VII (14,5 millions)

E/ Rallonges Programmes AEPRP II (5,5 millions) et ESF-VII (1 million)

F/ Rallonges Programme ESF VII (3 millions et 1 million).

G/ Inclut les fonds reprogrammés du DFA et SDP.

H/ Inclut les fonds réservés pour la Survie de l'Enfant (1,8 million)

(P) Proposé

ANNEXE III

Liste des principaux Responsables de l'USAID/Sénégal

Directeur de la Mission	Julius E. Coles
Directeur adjoint	Douglas Sheldon
Conseiller juridique	Annette Adams
Responsable des Contrats	Sharon Cromer
Chef du Bureau du Programme	Jan van der Veen
Chef du Bureau Agriculture/Ressources Naturelles	Lance Jepson
Adjoint	(Vacant)
Chef du Bureau Santé, Population et Nutrition	Charles DeBose
Adjoint	Linda Lankenau
Chef du Bureau d'Elaboration des Projets	John Wooten
Adjoint	Iqbal Qazi
Directeur Administratif	Michael Ireland
Adjoint	Carrie Dailey
Contrôleur Financier	Wayne McKeel
Chef du Budget et des Opérations financières	John Katt

Prepared and Translated by : PRM/OPS:MBeye:mb:7/27/93

Reviewed by: LSD: SDiakhaté WJ 7/29/93